



PLAN DES ZONES

1:2500

- Légende :
- zone de l'ancienne ville
 - zone des hameaux (Chenoux, le Carroz)
 - zone d'habitation collective
 - zone des villas
 - zone artisanale et commerciale
 - zone des constructions et installations d'utilité publique
 - zone intermédiaire
 - zone viticole
 - zone agricole
 - aire forestière
 - secteur de protection des sources (indicatif)
- Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 5 novembre 1968.

